

L'arbitrage : un mode alternatif de règlement des litiges adapté à la réassurance

Jeudi 20 septembre 2018

Introduction

« *Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.* » H.de Balzac

Présentation de l'Arbitrage et avantages

Réassurance historiquement
challengeée

Stabilité obtenue via les
techniques de prévention des
conflits

Histoire et définition de
l'arbitrage

Arbitrage interne ou international

Art. 1447 et autonomie

3 phases introductives

- ❖ a. Avantages: confidentialité, spécialisation, célérité
- ❖ b. Inconvénients: besoin d'exequatur et coûts importants
- ❖ c. Arbitrage ad hoc ou arbitrage institutionnel ?

Introduction

❖ a. Avantages

➤ Confidentialité

Art. 1464 cpc

Intérêt d'une transparence comme exception

➤ Spécialisation

Choix du juge

Choix de la procédure à suivre

➤ Célérité

Fixation d'un délai

Nécessité des affaires

But : Élimination des conflits de lois ou de juridictions

Introduction

- ❖ **b. Inconvénients**
 - Exequatur
 - Coûts non maîtrisés

Introduction

- ❖ **c. Arbitrage ad hoc ou arbitrage institutionnel ?**
 - Nombreuses alternatives
 - Fiabilité et expertise
 - Géographie des instances d'arbitrage

Un exemple en deux points :

1. **EE CEFEREA ARIAS : un réseau mondial**
2. **SG Le Règlement CEFEREA ARIAS pas à pas**

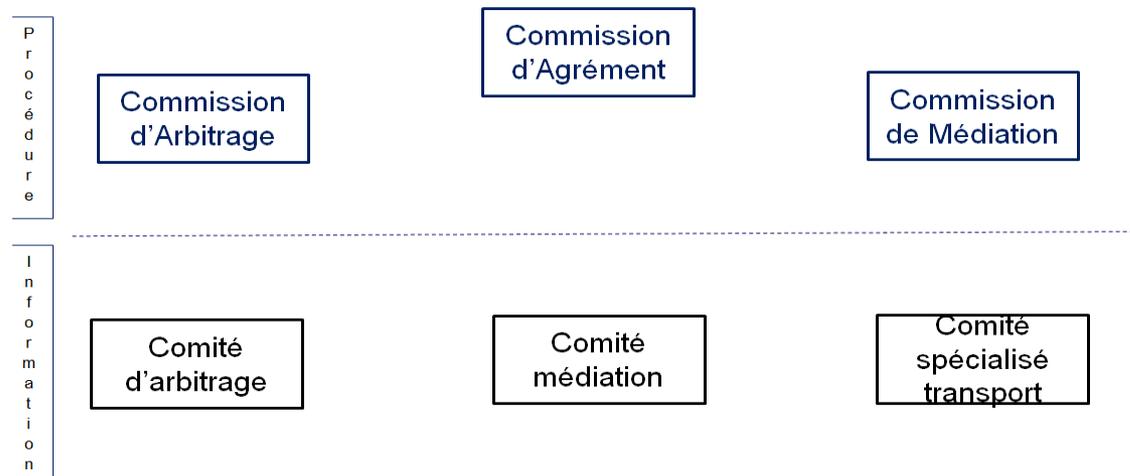
Le réseau ARIAS (AIDA) Arbitration Insurance & Reinsurance Society) :

- ❖ Créé sous l'égide de l'AIDA
- ❖ Centres d'arbitrage et de médiation constitués sous forme d'association à but non lucratifs
- ❖ Objet : promouvoir les ADR et en particulier l'arbitrage en assurance et réassurance; offrir pour chaque marché des solutions de résolutions de litiges efficaces et rapides.
- ❖ Rassembler et former des arbitres et médiateurs spécialistes du secteur.
- ❖ ARIAS UK 1991, ARIAS US 1994, CEFAREA ARIAS (France) 1995,
- ❖ ARIAS LATAM, ARIAS Germany, ARIAS Asia

CEFAREA –ARIAS France :

- ❖ Rassemble les acteurs de place (Compagnies de réassurance et d'assurance, courtiers, mutuelles, avocats, professeurs de droit)
- ❖ Conseil d'administration 10 membres
- ❖ Président Jean Marc Blamoutier

Structures CEFAREA -ARIAS:



L'arbitrage CEFAREA –ARIAS

- ❖ *Un Centre permettant l'administration de la procédure*
- ❖ *La Commission d'Arbitrage:*
 - ✓ opère un contrôle préalable formel des nouvelles affaires
 - ✓ gère les jonctions d'arbitrage
 - ✓ intervient en cas de difficulté dans le choix des arbitres (désaccord, défaillance, récusation etc....)
 - ✓ intervient en cas de difficultés dans la procédure d'arbitrage (lieu, langue,)
 - ✓ décide d'actionner la « procédure d'urgence » (cf art. 26)

Des coûts encadrés

- ❖ Coûts : fonction de la somme en jeu et du nombre d'arbitre
- ❖ Coûts fixes pour la procédure accélérée

Les arbitres

- ❖ Figurent sur une liste publique
- ❖ Sont nommés par une commission indépendante
- ❖ Sont formés et expérimentés
- ❖ Adhérent tous à la charte d'éthique de l'arbitrage de la place de Paris (FCA 2012)
 - ✓ Aptitude, disponibilité et diligence
 - ✓ Indépendance et impartialité
 - ✓ Principe du contradictoire
 - ✓ Confidentialité

BREXIT

- ❖ Sortie du UK du système de coopération judiciaire Européen
- ❖ Les décisions de justice UK doivent faire l'objet d'un exequatur en France
- ❖ Les décisions Française doivent être validées au UK (procédure couteuse et longue)
- ❖ L'arbitrage international (régé par la Convention de New York 1958) n'est pas affecté par le Brexit
- ❖ Une sentence arbitrale rédigée par des professionnels
- ❖ C'est un jugement revêtu de l'autorité de la chose jugée (art 1484 CPC)

Le Règlement CEFAREA-ARIAS France : produit clés en mains pour les réassureurs

- 1) Une clause / un Règlement
- 2) L'amiable composition
- 3) Une procédure simple et encadrée

1) Comment soumettre un litige au Règlement ?

- ❖ des clauses types
- ❖ un exemple :

Les parties acceptent que tout litige relatif au présent contrat soit tranché de manière définitive par un ou plusieurs arbitres conformément au Règlement d'arbitrage CEFAREA ARIAS France auquel les parties déclarent adhérer. Conformément au Règlement d'arbitrage CEFAREA ARIAS France, le Tribunal statue en amiable compositeur, ex aequo et bono (1). Les parties choisissent Paris en France (1) comme lieu de l'arbitrage. La langue de l'arbitrage sera le français (1). La loi applicable au fond du litige est la loi française (1).

(1) Ces dispositions sont à modifier par les parties si leur choix est différent.

2) L'amiable composition

❖ Définition :

La clause d'amiable composition est une renonciation conventionnelle aux effets et au bénéfice de la règle de droit, les parties perdant la prérogative d'en exiger la stricte application et les arbitres recevant corrélativement le pouvoir de modifier ou de modérer les conséquences des stipulations contractuelles dès lors que l'équité ou l'intérêt commun bien compris des parties l'exige.

*Société CN France v. société Minhal France,
Cour d'appel de Paris (1Ch. C), 28 novembre 1996*

❖ Adaptée à la réassurance ?

- ✓ Prise en compte des usages du métier

3) Une procédure simple et encadrée

- ❖ Organisation souple
 - ✓ Délais courts
 - ✓ Acte de mission & calendrier procédural
 - ✓ Modes de communication
 - ✓ Souplesse dans les modes de preuve

- ❖ Contrôle préalable de la Sentence

- ❖ Passerelle vers la médiation

- ❖ Procédure accélérée pour les litiges d'un faible montant (< 60 000 €, 30 jours max)

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L' APREF & LA RÉASSURANCE

Notre site internet : www.apref.org

Notre Situation : 26, Boulevard Haussmann (6^{ème} étage)

Notre compte Twitter :  @Apref_Reass